



**Modalités de participation du jeu-concours
« Gagnez des kits de brassage B-Maker »
organisé par DESTINATION NANCY**

Article 1 : Société organisatrice

La SAPL DESTINATION NANCY dont le siège social se trouve 1 place de la République, CS 60663, 54063 Nancy Cedex organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis sa page Facebook « Fête des bières », son site Internet <https://www.salondubrasseur.com/fete-des-bieres-2/> et via un flashcode pendant la Fête des Bières du 17 au 24 octobre 2022 à 10h.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure. Une seule participation par foyer est acceptée par réseau social et par date.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et au bénéfice de toute dotation, l'ensemble du personnel de DESTINATION NANCY, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS ou vie maritale connue ou non).

Article 3 : Conditions de participation

Pour participer au jeu, l'internaute devra compléter le formulaire du jeu concours et répondre correctement à la question posée avant le lundi 24 octobre 2022 à 10h. Le formulaire sera accessible depuis la page Facebook « Fête des Bières » et sur le site Internet <https://www.salondubrasseur.com/fete-des-bieres-2/> du 17 au 24 octobre 2022 à 10h.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort parmi ceux ayant correctement renseigné le formulaire du concours avant le lundi 24 octobre 2022 à 10h.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront contactés par mail sur l'adresse renseignée dans le formulaire du concours. Les lots seront à récupérer au Parc Expo de Nancy.

Si un participant ne se manifeste pas avant le mercredi 30 novembre 2022 à 12h30 au plus tard, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 5 : Dotation

Le jeu est doté des 10 lots suivants offerts par B-Maker : **6 kits d'initiation au brassage d'une valeur de 30€, 4 kits de perfectionnement au brassage d'une valeur de 60€.**

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 6 : Responsabilité

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook.

DESTINATION NANCY ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause, le concours devait être modifié, reporté ou annulé.

DESTINATION NANCY ne pourra pas être non plus tenu responsable en cas de non réception du formulaire par voie électronique.

Article 7 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la participation aux tirages au sort, et le cas échéant l'envoi du lot.

En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés le cas échéant après votre décès. Ces droits s'exercent auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique (info@destination-nancy.com) ou par courrier postal (DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, 54000 NANCY).

Concernant les données détenues par Facebook et Google, nous ne sommes pas responsables de l'utilisation qu'ils en feront.